



OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRÈS DE VALENCIENNES
METROPOLE
Siège social :

2 Place de l'Hôpital Général - Valenciennes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE DE DIRECTION
Séance du 02 Octobre 2019

Date de convocation :
Le 17 septembre 2019

Nombre :
- délégués titulaires : 18
- de présents : 9
- de votants : 9

- délégués suppléants : 12
- de présents : 1
- de votants : 1

N° d'inscription de l'acte
soumis à l'obligation de
transmission au Représentant
de l'État :
II/019/19

Secrétaire de Séance :
M. Pierre LABONTÉ

Nos Réf : PL/IC

OBJET : Renouvellement de la
convention de partenariat
Transvilles.

Ainsi fait et délibéré en
séance les jours, mois et an
susdits.

La Présidente,
Élisabeth GONDY

La Présidente :

-Certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte ;

-Informe que la présente
délibération peut faire
l'objet d'un recours devant le
tribunal administratif dans un
délai de 2 mois à compter de
sa date de réception en Sous-
Préfecture.

L'an deux mille dix-neuf, le deux septembre à dix heures
trente, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire
sous la présidence de Madame Élisabeth GONDY, Présidente,
suite à la convocation qui a été faite le dix-sept septembre 2019.

Étaient présents en qualité de délégués communautaires (05) :
Mme Élisabeth GONDY ; Mme Renée STIÉVENART ; M. Didier
JOVENIAUX ; M. Jacques SCHNEIDER ; Mme Geneviève
MANNARINO ;

Étaient présents en qualité de personnes qualifiées titulaires
(05) : M. Vincent DOCHEZ ; Laurent SUIN ; M. Christophe
FEHRING ; M. Fabien HENNION ; M. Vincent HADOT ;

Étaient absents, excusés (09) :
M. Laurent DEGALLAIX ; M. Grégory LELONG excusé ; Mme Valérie
TOMSON ; Mme Marie-Geneviève DEGANDSART ; M. Guy HUART
excusé ; M. Joël SOIGNEUX ; M. Mattéo GUALANO ; Mme Isabelle
CHOAIN excusée ; M. Bruno FONTAINE donne pouvoir à M.
Christophe FEHRING.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L133-1 et
suivants ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes
Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la
création d'un office de tourisme constitué sous forme
d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial
(ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie
financière ;

Vu les statuts de l'ÉPIC, approuvés par le Comité de Direction du
15 juin 2012 et notamment les articles 1^{er} et 4 ;

Vu la Convention portant missions et objectifs intervenant entre
Valenciennes Métropole et l'Office de Tourisme ;

Vu la délibération II/024/18 du Comité de Direction en date du 19
Septembre 2018, laquelle a validé le renouvellement de la
convention de partenariat entre Transvilles et l'Office de
Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole ;



Cette convention permet de bénéficier gratuitement de 3 campagnes d'affichage d'une semaine sur le réseau Bus et Tramway du valenciennois ainsi qu'une communication toute l'année sur le site internet et la page Facebook de Transvilles.

En contrepartie, Valenciennes Tourisme et Congrès d'engage à proposer aux abonnés de la carte ELIT (Carte d'Abonnement du Réseau Transvilles), le tarif réduit sur les visites commentées de la programmation annuelle et sur les visites audio-guidées. Cette convention est valable un an à compter de sa signature.

Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 02 Octobre 2019,

- De renouveler pour une année la convention de partenariat entre Transvilles et Valenciennes Tourisme et Congrès ;
- D'autoriser le Directeur Général à signer ladite convention de partenariat.

Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

AUTORISE :

- Le renouvellement pour une année la convention de partenariat entre Transvilles et Valenciennes Tourisme et Congrès ;
- Le Directeur Général à signer ladite convention de partenariat.

Ont signé, au registre, les membres présents.



Fait à Valenciennes,
le 02 Octobre 2019

La Présidente,
Élisabeth GONDY

